

Mont-Saint-Hilaire

Ville de nature, d'art et de patrimoine



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Horizon

Votre bulletin d'information municipal

Mars 2011 – Vol. 6 – n° 1



Soccer
Baseball
Athlétisme
Volley-ball
de plage

ACCESSIBLE
MODERNE
UNIQUE

**Le parc MULTISPORTS :
prêt pour la nouvelle saison !**



Radon : résultats de l'étude



Inscription – Cours de natation : dès le 22 mars



Collectes spéciales : 1^{er} au 7 mai

Exclusivement en ligne !

www.villemsh.ca

Mot du maire

Dévoilement des résultats de la plus récente étude sur le radon à Mont-Saint-Hilaire



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Depuis plusieurs années déjà, nous nous préoccupons de la situation du radon à Mont-Saint-Hilaire. Bien que la gestion de ce phénomène ne relève pas d'une compétence municipale, la Ville demeure proactive dans ce dossier et est soucieuse de la santé de ses citoyens.

En effet, nous avons récemment obtenu les résultats de la plus récente étude commandée par la Ville auprès de la firme-conseil *Radioprotection* et à laquelle plusieurs d'entre vous ont pris part. Avant de vous présenter ces résultats, laissez-moi revenir sur quelques faits dans ce dossier d'importance.

Rappelons que le radon est un gaz radioactif, incolore et inodore qui se trouve naturellement dans l'environnement et qui provient de la désintégration naturelle de l'uranium dans les sols et les roches. Selon *Santé Canada*, l'exposition à de fortes concentrations pourrait être nocive pour la santé.

Rappels des faits

Entre 2002 et 2005, la Ville avait effectué un premier échantillonnage de près de 400 mesures de radon dans les propriétés résidentielles du territoire. Des centaines de citoyens avaient alors accepté l'invitation de la Ville de participer à ce programme. Les premiers résultats avaient démontré une moyenne de 178 bq/m³ par résidence alors que la ligne directrice émise par *Santé Canada* était, à cette époque, de 800 bq/m³. Par exemple, un taux de radon mesuré en deçà de cette mesure était acceptable; au-delà, la situation pouvait nécessiter des mesures correctives pour encourager l'évacuation du radon hors de la propriété.

Communications avec la Santé publique

Nous avons toujours maintenu une communication suivie avec l'*Agence de la santé et des services sociaux du Québec* dans ce dossier. À leur demande, nous leur avons transmis les données obtenues aux fins d'étude.

En 2008, le radon a refait l'actualité avec l'annonce de la baisse de la ligne directrice à 200 bq/m³ de la part de *Santé Canada*.

De plus, en 2009, l'*Agence de la santé et des services sociaux du Québec* annonçait l'état de Mont-Saint-Hilaire comme étant « non prioritaire ».

Résultats de l'étude 2009-2010

Les récents résultats transmis de la part de la firme-conseil *Radioprotection* regroupent l'ensemble des mesures prises sur le territoire au cours des dernières années et complètent donc le quadrillage amorcé en 2002.

Au total, ce sont 678 mesures qui ont été prises dans près de 30 secteurs de la ville. Tous secteurs confondus :

- la donnée moyenne du taux de radon par propriété est de 192 bq/m³
- la valeur minimale mesurée est de 10 bq/m³
- la valeur maximale mesurée est de 2 087 bq/m³

Il est important de mentionner qu'une mesure de radon peut être différente d'une propriété à l'autre située sur une même rue et dans un même quartier. Pour cette raison, il est recommandé d'effectuer sa propre mesure.

Les données obtenues pour chacune des propriétés demeurent confidentielles. Toutefois, chaque propriétaire a reçu son propre rapport d'analyse. La Ville n'est pas autorisée ni à recevoir ni à publier les données spécifiques par propriété. Voilà pourquoi les résultats communiqués font état de moyennes, de minima et de maxima.



Mot du maire (suite)

La suite des choses

Les membres du Conseil municipal étudient actuellement les résultats de cette étude qui vient juste de leur être communiquée afin de prendre les décisions appropriées.

Il est important de vous rappeler que la présence de radon dans votre maison au-delà de la ligne directrice de *Santé Canada*, soit 200 bq/m³, peut présenter un risque pour la santé si :

« Ensemble, l'exposition au radon et le tabagisme peuvent augmenter le risque de cancer du poumon. »

« Les concentrations de radon ont tendance à être plus élevées aux étages inférieurs d'une maison. Une personne qui dort ou passe une bonne partie de ses heures d'éveil dans le sous-sol court un risque plus élevé que les autres occupants de la même maison qui n'ont pas les mêmes habitudes. »

« Combien de temps habiterez-vous dans votre maison ? Les lignes de conduite [...] sont fondées sur une période d'exposition d'environ 70 ans. Envisagez la quantité de temps que vous comptez demeurer dans votre maison. »

Source : *Le Radon, Guide à l'usage des propriétaires canadiens*, par Santé Canada et la SCHL.

Il est également important de mentionner que si les médias ont cité Mont-Saint-Hilaire et Oka, c'est tout simplement parce que ce sont les deux municipalités qui se sont en premier souciées de cette problématique que l'on peut retrouver ailleurs en Montérégie et dans d'autres régions du Québec.

Personnellement, je n'ai pas encore effectué de mesure chez-moi. Cependant, comme la question pourrait être posée par un acheteur éventuel ou par un courtier en immeuble, j'ai l'intention d'obtenir cette mesure de radon et le cas échéant d'évaluer les correctifs appropriés.

Pour plus de renseignements sur le sujet et pour suivre l'évolution du dossier, vous pouvez consulter le site Internet de la Ville dans la section [Radon](#).



Michel Gilbert,
Maire

Le Conseil municipal adopte trois nouvelles politiques

Mont-Saint-Hilaire s'est récemment dotée de nouvelles politiques dont les actions et les recommandations pourront orienter l'Administration, les citoyens, les organismes et les partenaires de la Ville. Ces politiques ont été adoptées, pour la plupart, à l'automne dernier.

La Politique d'affichage aux entrées de la ville

Cette première politique permet dorénavant d'encadrer les modalités liées à l'affichage extérieur sur les structures installées aux entrées de la ville. Ces structures sont des espaces publics dédiés aux organismes pour l'annonce de messages communautaires et de loisir. Les règles régissant l'affichage des bannières et oriflammes ainsi que l'affichage en mesure d'urgence font aussi partie du document.

[Consultez](#)



Le Guide des normes graphiques

GUIDE DES NORMES GRAPHIQUES



Ville de Mont-Saint-Hilaire

La Ville a procédé en 2008 à un rafraîchissement de sa signature graphique. Les règles à suivre pour une application adéquate et une utilisation rigoureuse et cohérente du logo de la Ville font dorénavant partie de ce guide qui s'avère être un outil de travail pertinent s'adressant aux représentants de l'organisation et aux divers partenaires.

[Consultez](#)

La Politique de gestion contractuelle

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE



Ville de Mont-Saint-Hilaire

À l'instar de plusieurs municipalités et conformément aux nouvelles exigences de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Mont-Saint-Hilaire a adopté cette politique visant à assurer, entre autres, la transparence dans les processus d'appels d'offres et d'adjudication des contrats. Elle s'apparente également aux principes énoncés dans la politique interne d'achat de la Ville mise en place depuis 2005.

[Consultez](#)

Pour consulter les différentes politiques de la Ville, visitez la section [Politiques municipales](#) du site Internet.

Le Parc multisports : prêt pour une première et nouvelle saison !

Les aménagements récemment réalisés au Parc multisports, situé derrière l'école Ozias-Leduc, sont prêts à recevoir les usagers et les amateurs de sport en vue de la nouvelle saison qui s'amorcera dès le printemps.

Ce site fonctionnel et agréable offre maintenant trois nouveaux terrains de soccer synthétiques, un terrain de soccer naturel et trois nouveaux terrains de volley-ball de plage mis à la disposition des citoyens de Mont-Saint-Hilaire et de la région.

Parmi les principales caractéristiques des terrains de soccer synthétiques, notons la permanence des équipements (lignes et filets) ainsi que le revêtement de fibres synthétiques, avec base de sable et granules de caoutchouc, qui assure, entre autres, une durabilité de la surface et qui permet de prolonger la saison... plus tôt au printemps jusqu'à tard à l'automne ! Pour connaître les modalités d'utilisation et de réservation, communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique en composant le 450 467-2854 poste 2257.



Le Parc multisports en construction l'été dernier.

Suivez Mont-Saint-Hilaire sur Twitter !

La Ville compte désormais 130 abonnés sur *Twitter* ! Active sur ce réseau social, la Ville émet plusieurs messages courts et rapides par semaine et compte sur ce moyen de communication pour informer davantage de citoyens sur l'actualité municipale.



Inscrivez-vous... c'est gratuit ! http://twitter.com/Ville_MSH



Les nouveaux terrains de soccer synthétiques du Parc multisports, 525, rue Jolliet.

La Ville poursuit l'amélioration et le réaménagement des parcs du territoire

La Ville investit chaque année dans son programme d'amélioration des parcs et des installations récréatives du territoire. Remplacement de modules de jeu, aménagement des aires de jeu, installation de mobilier urbain et plantation d'arbres sont quelques-unes des actions qui contribuent à la sécurité et au mieux-être des citoyens dans leur quartier !

Aménagement du parc du secteur de la Gare

Partie récréative intensive

La Ville poursuivra l'aménagement de l'un des plus grands parcs du territoire, soit celui du secteur de la Gare.

En effet, une première phase de travaux a été entamée dans la portion récréative intensive située près des rues Denis-Papin et Gilbert-Dionne. Les travaux qui se poursuivront au printemps, comprennent entre autres, le terrassement, la préparation du site, la mise en place d'un belvédère, la construction de sentiers et la plantation d'arbres.

L'installation d'un module de jeu ainsi que la mise en place d'une aire de jeu pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans figurent également parmi les travaux qui pourraient avoir lieu dans le cadre de la seconde phase de travaux prévue plus tard cet automne.

Partie récréative extensive (naturelle)

La poursuite de l'aménagement de cette portion du parc située de l'autre côté du boulevard de la Gare est actuellement en planification. Un accès par la rue Desmarieurs, l'aménagement de sentiers, d'un bassin et d'un belvédère, la réfection des barrages et la plantation d'arbres sont d'autres éléments prévus au réaménagement du parc qui pourrait s'amorcer cet automne.

Ce parc comprend aussi une zone de conservation. Des travaux de renaturalisation et de conservation des végétaux ont été effectués l'automne dernier en collaboration avec le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire.



Autres modules de jeu

Le remplacement et la mise en place d'autres modules de jeu dans trois autres parcs de la ville sont prévus cette année :

Parc Chapleau :

module de jeu combiné pour les 0 à 12 ans

Parc Félix-Racicot :

module de jeu combiné pour les 0 à 12 ans

Parc de la Coulée :

module de jeu pour les 0 à 5 ans

Un nouveau module de jeu pour les enfants âgés entre 0 et 5 ans a été installé l'an dernier dans le Parc De La Rocque.



À CONSERVER

collecte des branches



Mont-Saint-Hilaire

Vos branches en tournée : 4 collectes par année !

Le printemps est une période propice à l'émondage et à l'entretien des arbres de votre terrain. Profitez de la première collecte de l'année pour placer vos branches à la rue et pour bénéficier du service amélioré de collecte des branches offert gratuitement par la Ville à tous les citoyens.

Dates limites de dépôt des branches pour 2011

Pour assurer le bon déroulement des opérations, la Ville sollicite la collaboration de tous les citoyens. Placez vos branches à la rue dès 7 h **avant** chacune des dates limites annoncées. Il est inutile de téléphoner pour signifier que vos branches sont à la rue.

Dates limites pour déposer vos branches à la rue	Périodes de collecte
Mardi 26 avril	Du 27 avril au 20 mai
Lundi 20 juin	Du 21 juin au 8 juillet
Lundi 8 août	Du 9 au 19 août
Mardi 6 septembre	Du 7 septembre au 8 octobre

Une collecte : 2 équipes au travail !

Pour la plus importante collecte de l'année, soit celle du printemps, la Ville prévoit l'ajout d'équipements dont une déchiqueteuse supplémentaire. Deux équipes de travail sillonneront donc simultanément tout le territoire, à partir des extrémités de la ville pour se rejoindre vers le centre. **Les artères principales seront desservies en priorité.**

Quelques consignes à suivre

- ✓ Les branches pêle-mêle ne seront pas ramassées;
- ✓ Les branches ne sont pas acceptées au garage municipal;
- ✓ Le diamètre des branches ne doit pas excéder 6 pouces (15 cm);
- ✓ La largeur des ramifications ne doit pas excéder 5 pieds (1,5 m);
- ✓ Les troncs doivent être orientés vers la rue;
- ✓ Les vignes doivent être coupées en longueur de 4 pieds (1,2 m) et attachées en paquets de 1 pied (0,3 m) de diamètre maximum;
- ✓ Les petites branches de moins de 3 pieds (0,9 m) de longueur doivent être attachées en paquets de 1 pied (0,3 m) de diamètre maximum;
- ✓ Les souches, les grosses branches ou les troncs ne sont pas acceptés;
- ✓ Les branches épineuses (aubépine, rosier, etc.) pouvant causer des blessures pendant le déchiquetage doivent être ramassées par une compagnie d'émondage spécialisée.



Bon exemple à suivre !



À ne pas faire ! Exemple de branches non ramassées

Pour visionner le parcours des deux équipes qui sillonneront le territoire simultanément, des extrémités de la ville vers le centre, au moment de la collecte d'avril, cliquez sur cette [carte](#).

Du 1^{er} au 7 mai 2011

Quand embellissement rime avec printemps : des collectes spéciales gratuites !

En plus des services réguliers offerts tout au long de l'année, la Ville de Mont-Saint-Hilaire vous propose divers services gratuits de récupération de matériaux encombrants spécialement mis sur pied pour la Semaine de l'embellissement... profitez-en pour planifier vos menus travaux du printemps !

Collecte spéciale

Vous avez regroupé du matériel ne pouvant être recueilli durant les collectes régulières des ordures et de recyclage ? Vous ne pouvez pas vous déplacer au parc des conteneurs ? Placez à la rue dès le lundi 2 mai prochain, à 7 h, des rebuts, des matériaux secs (bois, métal, etc.), des objets encombrants, des meubles, des électroménagers désuets et autres. Le Service des travaux publics en effectuera la cueillette d'ici la fin de la semaine.

Parc des conteneurs Gratuit du 1^{er} au 7 mai

Durant cette semaine thématique, l'utilisation du parc des conteneurs est gratuite (résidents seulement). Il s'agit d'une occasion de venir déposer de grandes quantités de matières comme :

- le bois, le papier, le plastique et le métal;
- les contenants de peinture et les pneus sans jante;
- les débris de construction, de démolition, de rénovation;
- la terre, la pierre, les morceaux d'asphalte et de ciment.

Les résidus domestiques dangereux (RDD), les pièces d'automobiles et les branches d'arbres ne sont pas acceptés.

Deux gratuités durant l'année

Durant la *Semaine de l'embellissement* et jusqu'au dimanche 13 novembre, profitez de deux gratuités au parc des conteneurs valide pour un mètre cube de matière. **Une preuve de résidence sera exigée.** Coupon pas nécessaire. **Ouverture du parc des conteneurs les fins de semaine dès le samedi 16 avril.**

Collecte des RDD – Samedi 30 avril Mont-Saint-Hilaire



Les résidus domestiques dangereux (RDD) sont des produits nocifs pour la santé, toxiques, inflammables ou encore corrosifs comme : les huiles usées, les contenants de peinture, les solvants, les pesticides de jardin, les médicaments, les lampes fluorescentes et les fluocompactes. Pour vous en départir gratuitement et de façon sécuritaire, profitez de la collecte annuelle des RDD :

**le samedi 30 avril 2010, de 8 h à 15 h
au garage municipal,
901, boul. Sir-Wilfrid-Laurier**

Autres collectes des RDD

- **Saint-Charles-sur-Richelieu**
30 avril, de 9 h à midi
Halte routière
- **Saint-Mathieu-de-Belœil**
30 avril, de 13 h à 17 h
Centre communautaire André-Guy Trudeau
5000, rue des Loisirs
- **McMasterville**
21 mai, de 8 h à midi
Stationnement de l'École secondaire internationale – 255, boulevard Constable
- **Saint-Jean-Baptiste**
28 mai, de 8 h à 12 h
3155, rue Gadbois (chalet des loisirs)
- **Saint-Marc-sur-Richelieu**
4 juin, de 13 h à 17 h
102, rue de la Fabrique
- **Saint-Basile-le-Grand**
9 juillet, de 8 h à 15 h
Garage municipal – 200, rue Bella-Vista
- **Otterburn Park**
3 septembre, de 8 h à 15 h
Garage municipal – 120, rue Bellevue
- **Belœil**
24 septembre, de 8 h à 15 h
Stationnement de la patinoire intérieure
André-Saint-Laurent – 799, rue Lajeunesse



Parc des conteneurs
901, boul. Sir-Wilfrid-Laurier

Session printemps 2011

Du vendredi 8 avril au mercredi 15 juin 2011

Inscription aux cours de natation (INFORMATIONS)

Informations importantes :

Depuis la session *Hiver 2011*, des changements ont été apportés au programme Croix-Rouge natation Préscolaire et Junior. Cliquez ici pour consulter ce [document d'information](#).

Inscription en ligne !

L'inscription aux cours de natation offerts au Centre aquatique de Mont-Saint-Hilaire s'effectue en ligne. Convivial et rapide, ce service permet de réduire le temps d'attente et d'accéder directement aux cours disponibles dans le confort de votre foyer. Bien que la Ville privilégie cette nouvelle option en ligne, l'inscription en personne est maintenue.

Pour obtenir un numéro de personne :

Si vous avez déjà procédé, au cours de la dernière année, à l'inscription d'une activité de loisir, vous possédez déjà un numéro de personne. Pour le valider, communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854, poste 2257.

Si vous ne possédez pas de numéro de personne, vous devez vous présenter à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique avec une preuve de résidence, un numéro de personne vous sera attribué.

La date de naissance est une donnée obligatoire pour l'inscription par Internet.

Âge minimum requis au premier cours

Certains niveaux aquatiques requièrent un âge minimum au premier cours. Si votre enfant n'a pas l'âge requis, vous devez obtenir l'autorisation de la superviseure aquatique en composant le 450 467-2854 poste 2223. Après avoir obtenu l'autorisation, vous devrez vous inscrire en personne à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique. En raison de contraintes technologiques, l'inscription en ligne sera alors inaccessible.

Contingentement

En raison du contingentement des cours de natation, une seule inscription par enfant pour les cours de niveaux **Préscolaire** et **Junior** est possible.

L'évaluation des habiletés aquatiques : un préalable à l'inscription !

Avant de s'inscrire, chaque enfant n'ayant pas suivi de cours depuis la session de l'été 2010 devra **obligatoirement** s'inscrire à l'évaluation de ses habiletés aquatiques. La séance ne prendra que dix minutes de votre temps et permettra de classer votre enfant dans le niveau approprié.

Les séances d'évaluation se dérouleront aux heures et aux dates suivantes :

- **Vendredi 18 mars, de 18 h à 20 h**
- **Samedi 19 mars, de 10 h à 12 h**

Au moment de la séance, une feuille d'évaluation vous sera remise, ce qui permettra d'accélérer votre processus d'inscription en ligne ou en personne. Communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854, poste 2257 dès le **lundi 7 mars 2011, à 10 h**, pour prendre rendez-vous. Les cours *Étoile de mer*, *Canard* et *Tortue de mer* ne requièrent pas d'évaluation, car les enfants sont classés selon leur âge.



Session printemps 2011

Du vendredi 8 avril au mercredi 15 juin 2011

Inscription aux cours de natation (PAR INTERNET)



Inscription PAR INTERNET : modalités à suivre

Visitez la section [Cours de natation](#) des **Services en ligne** en page d'accueil du site Internet de la Ville.



Des postes informatiques sont à la disposition des citoyens à la bibliothèque.

Pour consulter les cours :

1. Sélectionnez la **Session Printemps 2011** puis le **Volet aquatique**;
2. Accédez à l'ensemble de la programmation disponible;
3. Sélectionnez le niveau de cours désiré et obtenez les détails relatifs à ce dernier.

Pour vous inscrire :

4. Inscrivez le numéro de la personne à inscrire et son numéro de téléphone;
5. Suivez les indications apparaissant à l'écran et procédez au paiement du cours en ligne (seules les cartes VISA et MASTERCARD sont acceptées).

Important :

Si, pour une raison hors de votre contrôle, l'inscription a été complétée mais le paiement n'a pas été effectué, vous avez un délai d'une heure pour finaliser le paiement à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique, sinon l'inscription ne sera plus valide.

Horaires des cours et coûts

Pour consulter la liste des cours de natation, les préalables, les horaires et les coûts, visitez la section [Centre aquatique](#) du site Internet de la Ville.



Session printemps 2011

Du vendredi 8 avril au mercredi 15 juin 2011

Inscription aux cours de natation (EN PERSONNE)



Inscription EN PERSONNE : modalités à suivre

- Se présenter à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique;
 - Fournir une preuve de résidence pour les citoyens de Mont-Saint-Hilaire et de Belœil;
 - Pour certains cours, le client doit faire la preuve de son âge ou de celui du participant;
 - Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par la poste;
 - Les personnes déléguées pour inscrire quelqu'un d'autre ne peuvent le faire que pour une seule famille avec une preuve de résidence de cette dernière;
- Suite à la mise à jour du programme Croix-Rouge Natation à la session *Hiver 2011*, les modèles de carnets de l'élève ont été modifiés. Ceux et celles qui y étaient inscrits doivent le remettre à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique;
- Les coûts des inscriptions sont payables par chèque (daté du jour même, à l'ordre de Ville de Mont-Saint-Hilaire), par paiement direct, par cartes de crédit ou par argent comptant.

Les paiements par chèque accélèrent le processus d'inscription.

RAPPEL Horaire

Bains libres familiaux avec structure gonflable

Priorité aux résidents de Mont-Saint-Hilaire et aux abonnés entre 13 h 30 et 14 h.

Horaire : de 13 h 30 à 15 h 55

Congé de Pâques

22 avril 2011

25 avril 2011

Autres congés

1^{er} avril 2011

23 mai 2011

3 juin 2011



Session printemps 2011

Du vendredi 8 avril au mercredi 15 juin 2011

Période d'inscription – Cours de natation

Par Internet : www.villemsh.ca

En personne : Réception du Service du loisir et du Centre aquatique
100, rue du Centre-Civique
450 467-2854 poste 2257

* L'inscription en personne est maintenue selon l'horaire ci-après.

Dates d'inscription

Résidents de Mont-Saint-Hilaire	@	À compter du mardi 22 mars, à 17 h et jusqu'au 3 avril 2011, 17 h
Résidents de Belœil	Personne	Le mardi 29 mars, entre 17 h et 18 h 30 <i>Note : La priorité d'inscription en personne est maintenue pour cette période pour les résidents de Belœil seulement, selon les conditions établies dans l'entente de réciprocité convenue entre cette municipalité et celle de Mont-Saint-Hilaire.</i>
Pour tous	@	À compter du mardi 29 mars, à 18 h 30 et jusqu'au 3 avril 2011, 17 h
Avis à la clientèle : il est possible de s'inscrire à des cours de natation en personne selon l'horaire suivant :	Personne	<p>Résidents : mardi 22 mars 2011 entre 17 h et 20 h</p> <p>Pour tous : mardi 29 mars 2011 entre 18 h 30 et 20 h</p> <p>Après ces périodes : du lundi au vendredi entre 10 h et 21 h 30</p>

Coordonnées et horaire Réception du Service du loisir et du Centre aquatique

100, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire
450 467-2854 – poste 2257

Lundi au vendredi : 6 h 15 à 22 h
Samedi et dimanche : 12 h à 17 h



Important :

Pour obtenir un soutien technique au moment de la soirée d'inscription du mardi 22 mars, à 17 h, composez le 450 467-2854 poste 0.



Défi Santé

5/30 Équilibre

Mont-Saint-Hilaire vous invite à participer au *Défi 5/30* !



La Ville encourage ses citoyens à prendre part au *Défi 5/30 Équilibre* durant la campagne de sensibilisation nationale qui se déroulera du 1^{er} mars au 11 avril prochain. Le défi consiste, entre autres, à manger cinq portions de fruits et légumes et à pratiquer 30 minutes d'activité physique par jour pendant six semaines. Pour arriver à atteindre ces objectifs, la Ville propose diverses activités... pour le plaisir et pour toute la famille !

Défi amical avec la Ville d'Otterburn Park

« Les valeurs de saine alimentation, de sport et de mieux-être nous préoccupent, notamment chez les jeunes. À l'instar de plusieurs municipalités, nous emboîtons le pas en encourageant nos citoyens à mieux manger et à bouger ! La Ville d'Otterburn Park nous a d'ailleurs lancé le pari amical du plus grand nombre de citoyens inscrits à ce défi. Seul, en équipe ou en famille, je vous incite donc à y participer activement ! », a indiqué le maire, monsieur Michel Gilbert.



Pour vous inscrire

Consultez le site Internet du *Défi 5/30 Équilibre* au www.defisante530equilibre.ca/inscription et remplissez la fiche d'inscription. Votre engagement sera alors comptabilisé. Près de 250 personnes se sont déjà inscrites à Mont-Saint-Hilaire !

Activités

Badminton libre à l'École Au-Fil-de-l'Eau (Pavillon Hertel) – jusqu'au 22 mai

Mardis et vendredis, de 19 h à 22 h
Dimanche, de 13 h à 17 h

Patinage libre au Centre sportif Paul-Lemieux – jusqu'au 4 avril

Dimanche, de 11 h à 13 h (glace 1)
Lundi, de 18 h à 19 h 15 (glace 2)

Terrains sportifs - Tennis, parc de planches à roulettes et pétanque – Dès le 1^{er} avril

100, rue du Centre-Civique
(derrière l'hôtel de ville)
Samedi et dimanche, de 8 h à 22 h
Lundi au vendredi, de 9 h à 22 h

Volley-ball de plage libre – Parc multisports (derrière l'école Ozias-Leduc) Dès le 1^{er} avril

Samedi et dimanche, de 8 h à 23 h
Lundi au vendredi de 18 h à 23 h

Bains libres et cours de natation Centre aquatique de Mont-Saint-Hilaire

100, rue du Centre-Civique

Pour les horaires, les coûts et les modalités de réservation des activités : www.villemsh.ca ou 450 467-2854 poste 2257.

Ouverture des terrains sportifs : dès avril !

Terrains de tennis, de pétanque et parc de planche à roulettes

L'ouverture des terrains de tennis et du site de planche à roulettes aura lieu au début du mois d'avril, soit dès que la température douce le permettra ! Les abonnements et cartes de membres pour les terrains de tennis seront disponibles à compter du 1^{er} avril prochain auprès de la réception du Service du loisir et du Centre aquatique. **Pour information** : 450 467-2854 poste 2257



Cours de planche à roulettes niveau initiation (8-12 ans)

Dates : du 9 avril au 7 mai 2011
Jours : samedis
Heures : de 10 h à 13 h
Coût : 120 \$
Contingentement : 10 participants

INSCRIPTION – Cours de planche à roulettes À compter du 14 mars prochain



En ligne : dans la section des **Services en ligne** sous **Cours de natation**



En personne à la réception du Service du loisir et du Centre aquatique entre 10 h à 21 h 30

Terrains de soccer synthétiques et de volley-ball de plage au Parc multisports

NOUVEAU ! La Ville a récemment complété l'aménagement des terrains de soccer synthétiques et de volley-ball de plage (voir texte en page 4 du présent bulletin) situés au Parc multisports derrière l'école secondaire Ozias-Leduc. Ils seront à la disposition des citoyens selon les heures d'ouverture suivantes :

- **Du lundi au vendredi : de 18 h à 23 h**
- **Samedi et dimanche : de 8 h à 23 h**

Pour connaître les modalités de location et de réservation, communiquez avec la réception du Service du loisir et du Centre aquatique au 450 467-2854 poste 2257.



Patinage libre Centre sportif Paul-Lemieux

L'horaire du patinage libre régulier se poursuit jusqu'au 4 avril 2011 :

Dimanche, de 11 h à 13 h (glace 1)
 Lundi, de 18 h à 19 h 15 (glace 2)

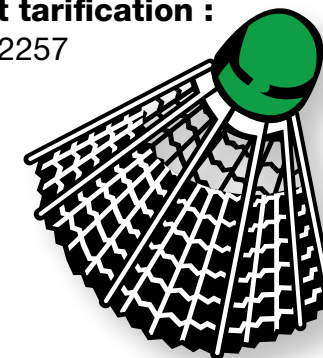


Badminton libre École Au-Fil-de-l'Eau Pavillon Hertel

La pratique de cette activité se poursuit jusqu'au 22 mai 2011 :

Les mardis et vendredis, de 19 h à 22 h
 Les dimanches, de 13 h à 17 h

Pour réservation et tarification :
 450 467-2854 poste 2257



Bibliothèque Armand-Cardinal

Des activités d'animation pour les jeunes à la bibliothèque !

L'Heure du conte en pyjama

Pour les jeunes âgés entre 4 et 6 ans membres et/ou résidents de Mont-Saint-Hilaire, les 2^e et 4^e mercredis du mois, de 18 h 30 à 19 h 30, la bibliothèque offre des contes en pyjama ! Surveillez les dates ! Des billets d'admission gratuits sont nécessaires et disponibles 11 jours précédant l'activité.

Jeunes VIP en pied de bas



Pour les jeunes âgés de 7 ans et plus, membres et/ou résidents de Mont-Saint-Hilaire, le 1^{er} mercredi des mois de février, avril, juin, octobre et décembre, de 18 h 30 à 19 h 30, la bibliothèque présente ses nouveautés et des suggestions de lecture aux jeunes... en pied de bas ! Des billets d'admission gratuits sont nécessaires et disponibles 21 jours précédant l'activité.

L'Éveil aux p'tits contes

Pour les enfants âgés entre 2 et 3 ans (les enfants membres de la bibliothèque et/ou résidents de Mont-Saint-Hilaire) et accompagnés d'un adulte, le 1^{er} mercredi des mois de février, avril, juin, octobre et décembre, de 9 h 30 à 10 h, la bibliothèque propose une initiation à la lecture pour les bambins ! Des billets d'admission gratuits sont nécessaires et disponibles 21 jours précédant l'activité.



Bibliothèque Armand-Cardinal

150, rue du Centre-Civique, Mont-Saint-Hilaire
450 467-2854 poste 2268

Pour information : visitez la section de la [bibliothèque](#) sur le site Internet.

Pour consulter le catalogue en ligne : visitez le <http://biblio.villemsh.ca>



RAPPEL – NIP pour le catalogue en ligne

Pour les usagers n'ayant pas leur numéro d'identification personnel (NIP), présentez-vous au comptoir avec votre carte d'abonné et nous pourrons vous attribuer votre numéro. Par la suite, il vous sera possible de consulter votre dossier d'utilisateur, de réserver et de renouveler vos prêts en ligne ! Accessible et pratique !

Visites résidentielles des pompiers : du 23 mars au 19 juin prochain

Les pompiers du Service de sécurité incendie de la Ville poursuivront leur tournée de visites résidentielles ce printemps, soit du 23 mars au 19 juin prochain.

Ces visites consistent principalement à :

- informer et sensibiliser les résidents en matière de sécurité incendie;
- vérifier les avertisseurs de fumée;
- répertorier les bâtiments possédant une alimentation au gaz naturel et certains appareils au gaz propane (100 livres et plus);
- informer les citoyens admissibles au programme « Secours adaptés ».

Les visites se dérouleront :

- du lundi au vendredi, entre 9 h 30 et 16 h et entre 19 h et 20 h 30
- le samedi, entre 9 h 30 et 16 h 30

Les secteurs visés

Pour ce printemps, les résidences ciblées sont celles situées dans le secteur des rues du Golf et Jeannotte ainsi que le long du chemin des Patriotes entre la rue Des Érables et les limites de Saint-Charles-sur-Richelieu / Mont-Saint-Hilaire. Certains citoyens demeurant dans les secteurs de l'école secondaire Ozias-Leduc et de la rue Des Falaises pourraient aussi recevoir la visite des pompiers

Pour de plus amples renseignements sur ces visites, communiquez avec le Service de sécurité incendie de la Ville (Division prévention incendie) en composant le 450 467-2854, poste 2237.



Le Conseil municipal siège au Pavillon Jordi-Bonet

En raison des travaux de rénovation prévus en cours d'année à l'hôtel de ville, les assemblées du Conseil ont lieu actuellement, et jusqu'en décembre, au Pavillon Jordi-Bonet, situé au 99, rue du Centre-Civique, dans la salle La Nature-en-Mouvement. Dans cette foulée, la Ville a récemment procédé à l'identification extérieure du bâtiment.

Aménagée pour l'occasion, la salle principale permet d'accueillir, de façon fonctionnelle et conviviale, les citoyens venant assister aux séances publiques. Un mobilier temporaire pour les membres du Conseil est installé au moment de chaque assemblée.

De plus, la Ville entreprend actuellement la signalisation du bâtiment. En effet, la signature extérieure a été installée au début du mois de février. Des panneaux intérieurs de signalisation prévus à chacun des étages, mentionnant l'ensemble des services disponibles ainsi que l'identification de chacune des salles, seront installés d'ici la fin du mois de mars.

Le projet de signalisation du Pavillon Jordi-Bonet s'inscrit dans la démarche du *Plan directeur de signalisation* entreprise par la Ville.

Les dates des séances du Conseil municipal et les procès-verbaux sont disponibles dans la section [Calendrier des séances](#) du site Internet.

